

## Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2014 – Décisions du Conseil d'administration du 4 février 2015

Le Conseil d'administration a déterminé la rémunération variable annuelle et pluriannuelle des dirigeants mandataires sociaux au titre de la performance 2014.

- Rappel des Rémunérations fixes**

Le tableau suivant rappelle les rémunérations fixes versées en 2014, et indique les rémunérations fixes prévues pour 2015. Aucune rémunération fixe n'a été augmentée à l'exception de celle de Philippe Bordenave dont les responsabilités ont été élargies par la nouvelle organisation intervenue en juillet 2014 :

En euros	Versées en 2014*	Prévues pour 2015*	Commentaires
Jean Lemierre	79 167	950 000	Début de mandat le 1 <sup>er</sup> décembre 2014
Jean-Laurent Bonnafé	1 250 000	1 250 000	Inchangé (dernière augmentation datant du 1 <sup>er</sup> juillet 2012)
Philippe Bordenave	640 000	800 000	Augmentation décidée par le Conseil d'Administration du 18 décembre 2014, effective le 1 <sup>er</sup> janvier 2015
François Villeroy de Galhau	450 000	450 000	Inchangé (dernière augmentation datant du 1 <sup>er</sup> décembre 2011)
Baudouin Prot	779 167	N/A	Fin de mandat le 30 novembre 2014 (base annuelle 850k€)
Georges Chodron de Courcel	350 000	N/A	Fin de mandat le 30 juin 2014 (base annuelle 700k€)

\* En qualité de mandataire social

- Rémunérations variables attribuées en 2012, 2013 et 2014 payables en 2015**

Le Conseil d'administration a constaté que la condition de performance, ROE avant impôts supérieur à 5%, n'est pas atteinte et qu'en conséquence les rémunérations différées payables en 2015 sont supprimées et non payées.

En euros	Total des rémunérations différées supprimées en 2015
Jean-Laurent Bonnafé	- 883 565
Philippe Bordenave	- 346 880
François Villeroy de Galhau	- 150 711
Georges Chodron de Courcel	- 447 254
Baudouin Prot	- 400 971

#### • Rémunérations variables annuelles au titre de 2014

Le Président ne bénéficie pas d'une rémunération variable annuelle.

Pour les autres mandataires sociaux, le Conseil d'Administration du 4 février 2015 a arrêté le calcul de la rémunération variable annuelle comme suit :

En euros	Variable annuel attribué au titre de 2013	Décisions relatives à la rémunération variable au titre de 2014			
		Montant cible	Quantitatif calculé (poids 75%)	Qualitatif (poids 25%)	Total calculé
Jean-Laurent Bonnafé	1 580 000	<b>1 875 000</b>	738 183	461 817	<b>1 200 000</b>
Philippe Bordenave	810 000	<b>960 000</b>	377 950	232 050	<b>610 000</b>
François Villeroy de Galhau	500 000	<b>540 000</b>	305 532	134 468	<b>440 000</b>

Le tableau ci-dessous présente la mesure des critères quantitatifs :

	BNPA**		RBE Groupe		RNAI Périmètre*		RBE Périmètre*	
	Poids	Mesure	Poids	Mesure	Poids	Mesure	Poids	Mesure
Jean-Laurent Bonnafé	50%	0.0%	50%	52.5%	-	-	-	-
Philippe Bordenave	50%	0.0%	50%	52.5%	-	-	-	-
François Villeroy de Galhau	25%	0.0%	25%	26.2%	25%	23.2%	25%	26.0%

\* Périmètre de M. Villeroy de Galhau : Marchés domestiques

\*\* BNPA : bénéfice net par action

La baisse du résultat net part du groupe est de 96,7%, alors que le résultat net hors élément exceptionnel lié au litige avec les autorités américaines est en hausse de 8,1%.

M. George Chodron de Courcel a quitté ses fonctions de mandataire social le 30 juin 2014. Il ne perçoit pas de rémunération variable annuelle au titre de 2014.

- **Rémunérations variables pluriannuelles**

Le Président ne bénéficie d'aucune rémunération variable pluriannuelle.

Le plan de rémunération long terme (PRLT) est reconduit pour les mandataires sociaux exécutifs en exercice à la date d'attribution. Les modalités du plan sont maintenues à l'identique.

Rappel du fonctionnement du PRLT:

Afin d'associer les dirigeants mandataires sociaux exécutifs à la performance à moyen/long terme du Groupe BNP Paribas, le Conseil d'administration a institué un PRLT, inchangé depuis 2011, au titre duquel aucun versement ne sera effectué si le cours de bourse de l'action BNP Paribas n'a pas progressé d'au moins 5% sur cinq ans.

Dans l'hypothèse où le cours de bourse aurait progressé d'au moins 5%, l'association des dirigeants à cette performance est alors progressive selon un barème qui évolue moins rapidement que le cours de bourse.

Puis, le PRLT associe les dirigeants à la régularité de la performance de l'action BNP Paribas par rapport à celle des autres grandes banques européennes, ce qui peut conduire à réduire le montant fixé par application de la condition préalable ci-dessus. Cette performance relative sera testée annuellement ; ainsi, chaque année, un cinquième du montant déterminé en fonction de l'évolution du cours de bourse pourra être maintenu, réduit ou perdu en fonction de cette performance comparée.

Enfin, le montant payable dans le cadre du PRLT est soumis à une double limite résultant d'une évolution plafonnée du cours de bourse, et d'un niveau absolu de rémunération.

Afin d'éviter le décalage temporel qui existait entre le PRLT et la rémunération variable annuelle et de s'inscrire dans la droite ligne de la directive européenne Capital Requirement Directive IV applicable aux établissements de crédit, le PRLT se rattache dorénavant au même exercice que celui de la rémunération variable annuelle.

Le fonctionnement du PRLT est expliqué dans le Document de référence 2014

Décisions du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2014

Les montants attribués mesurés en juste valeur sont les suivants :

En euros	Montant attribué*	Valorisation du montant attribué en juste valeur**
Jean-Laurent Bonnafé	1 200 000	331 200
Philippe Bordenave	610 000	168 360
François Villeroy de Galhau	440 000	121 440

\* Egal au montant de rémunération variable annuelle au titre de 2014

\*\* Evalué par un expert indépendant au 4 février 2015

- **Synthèse de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2014**

Le tableau ci-dessous reprend la rémunération totale des mandataires sociaux au titre de 2014 (en comparaison par rapport à 2013).

En euros	Rémunération totale au titre de 2014 (**)				Ratio Variable/Fixe	Rémunération totale* au titre de 2013 (**)
	Fixe	Variable annuel	PRLT (en juste valeur)	Total		
Jean Lemierre	79 167	Néant	Néant	<b>79 167</b>	<b>N/A</b>	N/A
Jean-Laurent Bonnafé	1 250 000	1 200 000	331 200	<b>2 781 200</b>	<b>1.2</b>	3 279 668
Philippe Bordenave	640 000	610 000	168 360	<b>1 418 360</b>	<b>1.2</b>	1 670 526
François Villeroy de Galhau	450 000	440 000	121 440	<b>1 011 440</b>	<b>1.2</b>	1 092 300
Baudouin Prot	779 167			<b>779 167</b>	<b>N/A</b>	850 000
Georges Chodron de Courcel	350 000	0	0	<b>350 000</b>	<b>0.0</b>	1 333 333

\* Fixe versé en 2013 + Variable annuel au titre de 2013 + PRLT attribué le 29 avril 2014

\*\* En qualité de mandataire social

- **L'impact de l'accord conclu avec les autorités américaines sur la rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux en exercice est récapitulé ci-dessous. Cet impact est de l'ordre d'une année de rémunération variable annuelle cible.**

En euros	Impact sur la rémunération variable attribuée au titre de 2014 (annuelle et PRLT)*	Total des rémunérations différées supprimées en 2015**	TOTAL	Rappel des rémunérations variables cible au titre de 2014
Jean-Laurent Bonnafé	- 984 627	- 883 565	<b>- 1 868 192</b>	1 875 000
Philippe Bordenave	- 509 743	- 346 880	<b>- 856 622</b>	960 000
François Villeroy de Galhau	- 141 191	- 150 711	<b>- 291 901</b>	540 000

\*Ecart entre la rémunération variable annuelle calculée hors prise en compte de l'impact de l'accord conclu avec les autorités américaines et la rémunération variable totale attribuée

\*\*Différés payables en 2015 et annulés du fait de la non atteinte de la condition ROE avant impôts >5%